

La Justification.

Le pécheur devenu croyant est justifié, c'est à dire, considéré comme juste à cause de Christ *"qui n'a point connu le péché"* et qui a porté nos péchés sur la croix, ayant été fait péché pour nous *"afin que nous devenions en Lui justice de Dieu"* (2 Corinthiens 5.21) La justification est un acte d'imputation divine et non la reconnaissance de la justice personnelle de l'homme. *(Un voleur peut être au volant de mon véhicule et la police, en regardant les affiches de la Mission sur la portière, peut imputer à lui d'être membre de la Mission. L'imputation attribuée à quelque chose ou à quelqu'un une qualité qui n'est pas forcément là en réalité. De même, nous ne sommes pas justes en nous-mêmes, mais Dieu nous impute la justice en regardant au nom du Christ à la tête de notre dossier).*

Nous pouvons dire en plus que :

I. La justification provient de la grâce. (Romains 3.24 ; Tite 3.4-7)

II. La justice est attribuée sur la base de l'oeuvre rédemptrice et propitiatoire de Christ qui a satisfait aux exigences divines pour nous. (Romains 3.24-25 ; 5.9)

III. La justification s'obtient par la foi et non par les oeuvres. (Romains 3.28-30 ; 4.5 ; 5.1 ; Galates 2.16 ; 3.8,24)

IV. La justification peut être définie comme *l'acte juridique de Dieu qui en toute justice déclare juste et traite comme juste celui qui croit en Jésus-Christ.*

La Repentance.

La repentance signifie littéralement *"un changement de pensée et d'attitude"* et ce serait à l'égard du péché, de Dieu et de soi-même. La repentance peut agir sur les sentiments provoquant la tristesse à l'égard du péché (2 Corinthiens 7.8-11) et sur les actions et paroles (Matthieu 21.28-29) qui émanent des pensées du coeur (Matthieu 15.19). On peut caractériser donc la repentance *"comme un changement d'avis et de vie."*